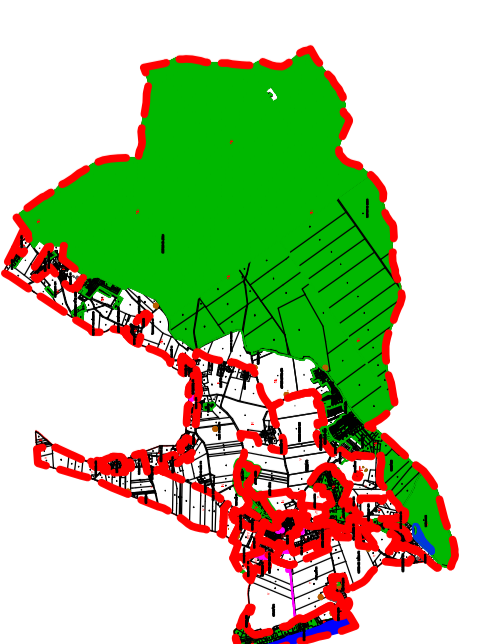


LEGENDE

	Comtes anciens, Caractère centre et centre de tertiarisation
	Développement périphérique de tertiarisation
	Zone à urbaniser
	Zone à vocation agricole exclusive
	Zone naturelle strictement protégée à capacité d'accueil limitée
	Zone restaurée à capacité d'accueil limitée
	Espace boisé protégé au titre de l'application de l'article L.123-1-2°
	Espace boisé classé à conserver ou à créer
	Emplacement réservé (équipements, voiries) (cf. n° d'opération)
	Secteur non résidentiel (risque crue, présence d'anciennes carrières)
	Zone inondable dans laquelle s'applique le régime de zonage du PRUD (Plan de Prévention en Risque Inondation)
	Zone archéologique

Département de la Vienne
PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE LA CHAPELLE MOULIERE

5-2 : DOCUMENT GRAPHIQUE



DATE : 17.01.11 PLANCHE : 1/1 ECHELLE : 1/5000
 PRÉSENTÉ par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Avril 2008
 APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal en date du 18 Janvier 2011
Marie-Odile GUILBERT
 Maire
 Dessiné par : Benjamin GUILBERT

